



700, rue Taché
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-1984
Courriel : nikita395@hotmail.com
www.expostpascal.com

RÈGLEMENT

TIRE DE TRACTEURS SAINT-PASCAL

Catégorie : Tracteur antique

1. Tout participant doit posséder un permis de conduire valide et être âgé de 16 ans et plus. En cas de doute, le comité organisateur se réserve le droit de demander toute preuve afin de vérifier la validité des informations demandées.
2. Les participants auront jusqu'à 9h30 pour l'inscription. Aucune inscription ne sera prise après cette heure.
3. Les tracteurs dont le modèle a été introduit avant 1960* seront classifiés comme "**Antique**", tracteur standard de compagnie, aucune modification sur le moteur et le tracteur. (* Ex. : un tracteur est un 1963 mais le premier tracteur de ce modèle a été produit en 1958, il compte alors comme un antique)
4. Les tracteurs dont le modèle a été introduit entre 1961 et 1975 seront classifiés comme "**Rétro**", tracteur standard de compagnie, aucune modification sur le moteur et le tracteur.
5. Les tracteurs doivent avoir le moteur d'origine et le régulateur doit être fonctionnel : aucune corde ou autre ne sera acceptée.
6. Le propriétaire du tracteur choisit les classes auxquelles il veut s'inscrire,
7. En cas de doute sur la force d'un tracteur, un dynamomètre sera sur place et les données seront fournies **seulement** par l'opérateur de celui-ci Les résultats seront comparés aux tests de l'Université du Nebraska et s'ils ne sont pas disponibles ce sera ceux de "Tractor Data".
8. Tous les participants doivent respecter la largeur de la piste qui sera déterminée.
9. Les freins du tracteur doivent fonctionner et le chauffeur doit rester assis sur le siège du tracteur lors de la tire.
10. La barre de tire doit être à un maximum de 22 pouces du sol d'un bout à l'autre. Elle doit être fixe. L'attache ajustable ne peut avoir plus de 30 degrés d'angle et sans aucune obstruction ou appui pour l'extrémité devant contenir l'axe. L'orifice doit avoir un minimum d'un pouce de diamètre. La mesure sera prise sur le dessus de la barre au bout.

11. Les pesées ne devront être à plus de 30 pouces de l'avant du tracteur et doivent être placées du même sens que le tracteur.
12. Les supports de pesées arrière devront être installés pour faciliter l'attachement de la traîne et pour la sécurité de tous. De plus, tous les poids ajoutés doivent être fixes.
13. Les supports avant, arrière et pesées fixées avec des boulons au tracteur ainsi que la barre de tire devront être à la pesée le matin et devront être les mêmes lors de la tire.
14. Les tracteurs seront pesés sur le terrain le matin. Le même tracteur a droit de tirer dans deux classes distinctes, ainsi que dans la classe Open. Une tolérance maximale de 50 lbs sera acceptée, la pesée se fera sans conducteur.
15. Chaque tracteur a droit à deux essais par classe sauf pour l'élimination, même chose pour la classe Femme.
16. Si la traîne s'immobilise sur la piste **avant** cinq (5) pieds du repère, le conducteur pourra changer de vitesse et repartir. Par la suite, si la traîne s'immobilise l'essai sera terminé.
17. Deux personnes ne peuvent s'inscrire avec le même tracteur dans la même classe sauf pour les classes féminines. Les classes sont : 3 000 - 3 500 - 4 000 - 4 500 - 5 000 - 5 500 - 6 500 - 7 500 - 8 500 - 9 500 et Open -10 500. Un minimum de trois tracteurs par classe est requis.
18. Il y aura une première et deuxième place. Seuls les juges mesureront la distance parcourue et la décision sera finale.
19. Le devant du tracteur doit être d'une hauteur proportionnelle au diamètre des roues arrière.
20. Aucun pneu RADIAL, coupé ou affilé ne sera accepté, et les pneus doivent avoir une dimension maximum de 16.9x38 (6500 lbs et moins) et 18.4x38 (7000 lbs et plus).
21. Toute consommation d'alcool et/ou de drogue est interdite pour le participant ainsi que son mécano. Tout participant pris en défaut sera disqualifié sur le champ et ce, sans remboursement.
22. La Société d'agriculture et le comité organisateur ne sont pas responsables en cas de bris, feu, vol et vandalisme durant les deux jours de la tire et se dégagent de toutes responsabilités pour cet événement.
23. Aucune personne ne sera tolérée sur la piste lors des tires (ex. coach) pour des raisons de sécurité et d'équité entre chaque participant.
24. Ce règlement existe afin d'assurer l'équité entre les concurrents.

N'oubliez pas : Le but de cette activité : s'amuser et avoir du plaisir ensemble !!

À NOTER : Le règlement sera appliqué à la lettre.

**Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger la lecture du règlement. La participation à la tire est ouverte aux femmes et aux hommes.